



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2016
--oOo--

Envoyé en préfecture le 07/04/2016
Reçu en préfecture le 07/04/2016
Affiché le
ID : 029-212901953-20160330-D_94_30316-DE

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2016

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 mars 2016 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Paul LE GALL élu à l'unanimité

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Andrew LINCOLN - Marie-Pierre CABON - Pierre APPRIOU - Yannik BIGOUIN - Elisabeth LE BIHAN - Jean-Yves GUEGUEN - Jean-Luc KERDONCUFF - Jean-Claude MERDY - Jean Paul LE GALL - Philippe CARIOU - Cécile TRIVIDIC - Isabelle BLOAS DEWU - Elisabeth TINEVEZ - Christophe DELANOE - Aude DUNIAU-SMITH - Marcel LE DALL - Fabienne BRITES - Audrey COUSQUER - Alain ROMÉY - Jacques HENNEBELLE - Céline TANGUY-FÉGEANT - Anaïs THERASSE - Amélie CHARTON - Jean-Robert DANIEL - Lydie GOURLAY - Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Nathalie VIGOUROUX	Procuration à	Elisabeth LE BIHAN
Naïg ETIENNE	Procuration à	Yannig ROBIN

Nomenclature ACTES 9-4	MOTION SUR LE T.A.F.T.A
----------------------------------	--------------------------------

Depuis le 8 juillet 2013, l'Union européenne a entamé des négociations avec les États-Unis en vue de conclure un accord de partenariat de commerce et d'investissement dans le cadre d'une zone de libre-échange transatlantique connu sous l'appellation TAFTA/TIPP, à l'instar de l'Accord économique et commercial global (CETA) signé avec le Canada en 2013.

Ces négociations se déroulent sans que soient mis en œuvre les principes d'ouverture et de transparence posés par l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'U.E, empêchant de fait tout contrôle démocratique tant au niveau européen que national.

Les accords en négociation prévoient l'édiction de règles qui à terme risquent de porter atteinte à la capacité de l'U.E et des États membres de légiférer notamment dans les domaines social, sanitaire et environnemental en les exposant à devoir verser des dédommagements substantiels aux investisseurs qui s'estimeraient lésés par des dispositions législatives des États et notamment celles concernant les services publics.

La France se distingue des États-Unis et du Canada par l'existence de normes et réglementations qui garantissent notre modèle de société. Il est impératif que les accords qui pourraient être signés préservent les acquis en matière sociale, éthique, environnementale, culturelle et sanitaire.

En l'état, les projets d'accord, en démantelant une partie importante des droits de douane, et en particulier pour le marché agricole, remet en cause la qualité de production en France. Les dérèglementations envisagées permettront l'arrivée sur nos étals de denrées alimentaires jusqu'ici encadrées voire interdites en Europe (poulet à l'eau de Javel). Cela aura un impact sur la politique communale et nous n'aurions plus de traçabilité pour les repas servis à la cantine scolaire et pour le portage des repas du CCAS.

Par ailleurs, plusieurs dispositions du mandat confié aux négociateurs européens remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies par la Constitution et par la législation. Cela ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les politiques que nous souhaitons mettre en œuvre à Plouguerneau.

Compte tenu des risques présentés par les accords en cours de négociation, les élus du Conseil Municipal de Plouguerneau :

- Demandent la diffusion des éléments en négociation pour favoriser le développement des partenariats envisagés faute de quoi ils exigent la suspension des négociations.
- Demandent que la France prenne la tête d'une initiative pour éviter que les projets de traités de libre-échange transatlantiques (TIPP/TAFTA/CETA), négociés dans la plus grande opacité, ne fragilise le modèle social des pays européens.
- Demandent au Gouvernement français et à l'Assemblée Nationale de s'opposer à tout accord qui remettrait en question le cadre réglementaire en matière de normes sociales, environnementales, de santé, de diversité culturelle et linguistique et de protection des citoyens.
- Demandent que le mécanisme de règlement des différends entre les États et les investisseurs sous la forme de tribunal arbitral privé soit définitivement abandonné au regard du risque financier que cela représente pour les collectivités.

Les élus du Conseil Municipal de Plouguerneau réaffirment leur attachement à la nécessité d'échanges équilibrés respectueux de notre modèle de solidarité et d'éthique, à un service public de haute qualité et soutiennent une politique d'achat éthiquement, socialement et environnementalement responsable au niveau de la Commune.

En conséquence, les élus déclarent la commune « hors zone TAFTA » en l'état actuel des négociations.

Ils décident d'adresser cette motion au Premier Ministre, aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'au Président du Conseil Régional de Bretagne, à la Présidente du Conseil Départemental du Finistère, au Président de l'Association des Maires du Finistère et au Président de l'Association des Maires de France.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour – 3 voix abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme en Mairie le 5 avril 2016

Le Maire,
Yannig ROBIN

